

Cinq sens

et identité



Clef 9. Prendre en compte les 5 sens et l'identité du lieu dans la conception des différents espaces du projet et leurs usages.

du lieu

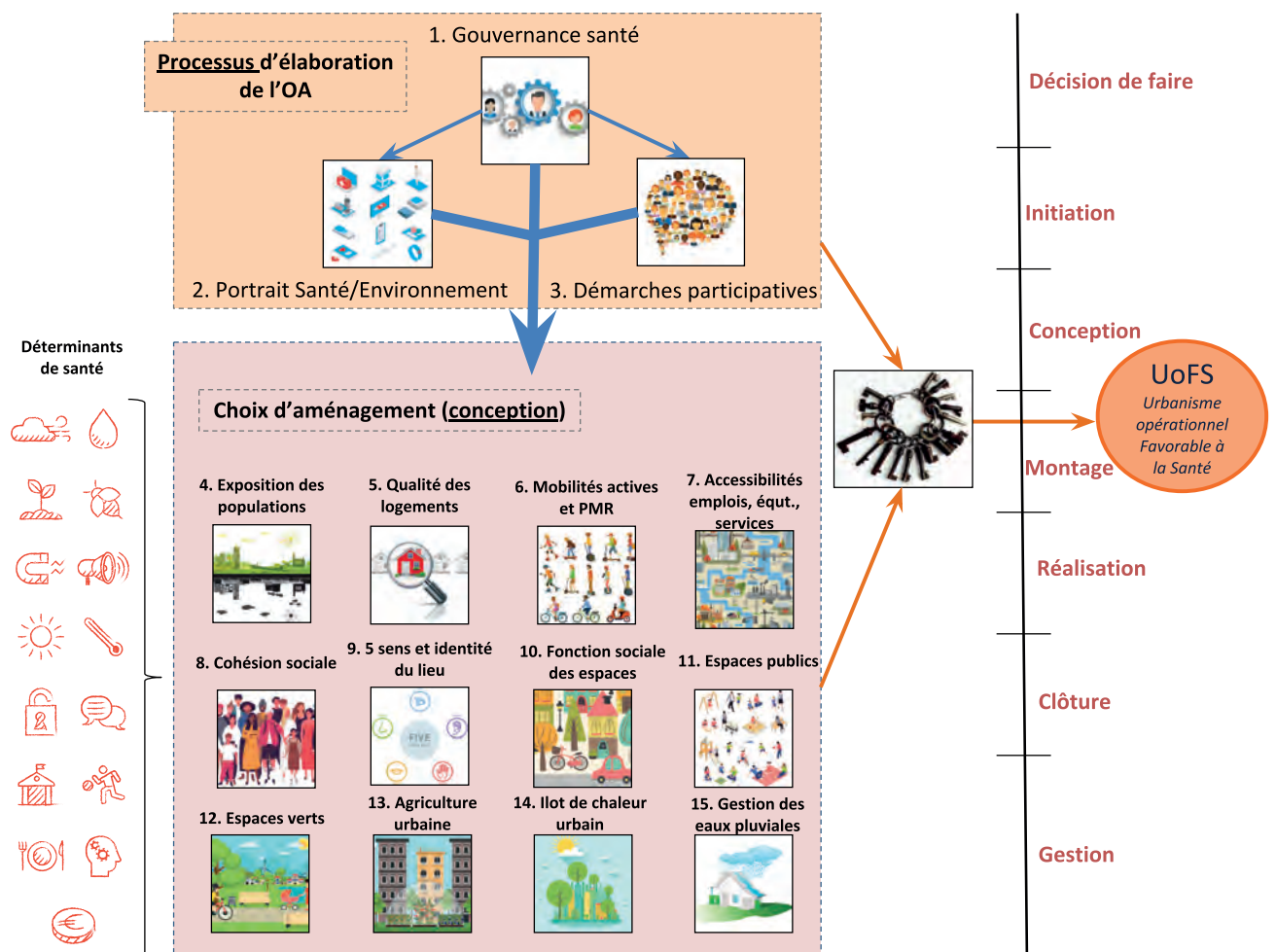


ISadOrA { 9



Cette fiche fait partie d'un ensemble de fiches élaborées dans le cadre du projet ISadOrA (Intégration de la Santé dans les Opérations d'Aménagement), porté conjointement par l'École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP), l'agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine (a'urba) et la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU), et financé par le ministère de la santé (DGS), l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), et le ministère de la Transition Écologique et Solidaire et de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales (DGALN).

Ce guide, structuré autour de 15 fiches thématiques (clefs opérationnelles), vise à accompagner les professionnels de l'aménagement dans une démarche d'intégration de la santé à toutes les étapes d'élaboration d'une opération d'aménagement. Même si cette fiche peut se suffire à elle-même pour la thématique qu'elle traite, il est fortement recommandé de l'associer aux autres fiches ISadOrA afin d'adopter une approche globale et intégrée de la santé et de l'environnement telle que promue dans ce guide (voir schéma ci-dessous).



Le guide ISadOrA est le résultat d'un travail de recherche et d'expertise mené par l'EHESP et l'a-urba (agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine), ayant bénéficié du soutien de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, représentée par Sarah Marquet, de la direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, représentée par Yasimin Vautor et François Kellerhalls Hosso, et de la direction générale de la Santé, représentée par Delphine Girard et Caroline Paul. Nous tenons à remercier l'ensemble des membres du groupe de travail ISadOrA ainsi que toutes les personnes ayant contribué à l'élaboration des différentes fiches support.

Les fiches support du guide ISadOrA ont été rédigées par :

- EHESP: Anne Roué-Le Gall (enseignante-chercheuse au DSET/EHESP), Marie-Florence Thomas (enseignante-chercheuse au LERES/EHESP), Clément Deloly (Chargé d'études « Urbanisme et Santé » à l'EHESP) et Julie Romagon (Chargée d'études à l'EHESP),
- a'urba: Bob Clément (urbaniste), Cécile Nassiet (environnementaliste).

Conception graphique: Kubik
Mars 2020

{1. Explication de la clef et liens avec la santé

1.1. Définition et enjeux de santé

Enjeux de la clef :

L'enjeu de cette clef est de prendre en compte la manière dont l'espace sera sensoriellement perçu par les individus, du point de vue à la fois des sensations, des ambiances et de l'imaginaire ressentis, et ce dans le but de favoriser les perceptions sensorielles génératrices d'effets positifs sur la santé en termes d'équilibre psycho-émotionnel. Il s'agit également de valoriser l'identité des lieux afin de contribuer au sentiment d'appartenance symbolique au quartier créé ou réhabilité.

Définitions :

L'espace urbain entre en relation avec les citoyens par l'action, souvent inconsciente, de la perception sensible qui consiste à recevoir, au moyen des **cinq sens**¹, des sensations externes (images, sons, odeurs, etc.). Il y a toujours interaction sensible entre l'individu qui perçoit et l'espace urbain qui est perçu (Thibaud, 2015), donnant ainsi lieu au ressenti d'une certaine **ambiance urbaine**. Cette perception sensible se joue sur différents plans : sensoriel, émotionnel, cognitif et psychique.

Les qualités sensibles de l'espace, associées à l'histoire du site, construisent **l'identité et la singularité des lieux**. Ici, se joue également, à travers les représentations sociales, la question de l'image du site, à la fois celle vécue par les résidents, le cas échéant, et celle renvoyée par « l'autre ». Ce processus peut être particulièrement prégnant pour les ensembles d'habitat social.

Liens avec la santé :

La perception sensible de l'espace urbain affecte les individus (Thibaud, 2012) en produisant sur eux des effets et en les mobilisant sur le plan émotionnel⁴ (perception d'une ambiance stressante, reposante, conviviale, etc. — Coppin et Sander, 2010), cognitif (Levitte, 2011 — lisibilité de l'espace, développement de la curiosité) et psychique (Bachelard, 1957 — sens esthétique, stimulation de l'imagination créatrice, sentiment d'appartenance au quartier). Ces effets multiples ont ainsi un impact sur la santé mentale et le bien-être, mais aussi sur la santé physique, le repérage sensoriel dans l'espace permettant de faciliter la marche à pied (Leduc, 2015) et donc l'activité physique (**cet aspect est développé dans la clef 6 « Mobilités actives et PMR »**).

1 — Les cinq sens ici désignés sont la vue, l'ouïe, l'odorat, le toucher et la proprioception, définie comme le sens qui renseigne sur le repérage du corps dans l'espace. La perception corporelle de la chaleur est traitée dans **clef 14 « îlot de chaleur »**.



Inégalités de santé :

Éveiller la curiosité et l’imaginaire par la conception architecturale, paysagère et urbaine revêt un enjeu particulièrement important dans le développement cognitif des enfants. Par ailleurs, l’attention portée aux ambiances urbaines créées au sein du projet pourra constituer un soutien émotionnel essentiel aux populations précaires et/ou souffrant d’état dépressif.

Liens avec les clefs de processus :

Les perceptions sensibles ayant une dimension subjective, il y aura intérêt à mobiliser des dispositifs participatifs (diagnostic en marchant, parcours commentés, etc.) permettant à la population d’exprimer son ressenti de l’espace. En outre, les informations récoltées via la clef 3 « Démarches participatives » pourront permettre de faire émerger des éléments constitutifs de l’identité du lieu.

1.2. Déterminants de Santé (DS) impactés par cette clef et objectifs visés relatifs à chacun de ces DS

Déterminants de la santé		Objectifs visés de la clef 9 Concevoir un projet de façon à :
 <p>Compétences individuelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Offrir des ambiances urbaines diversifiées, adaptées aux usages des différents espaces du projet – Stimuler l’imaginaire et les capacités cognitives des individus (points de repères, lisibilité de l’espace) – Créer des ambiances urbaines permettant la régulation émotionnelle des individus (capacités émotionnelles) 	
 <p>Interactions sociales</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Travailler sur l’identité des lieux pour contribuer au sentiment d’appartenance au quartier 	
 <p>Activité physique</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Favoriser la « marchabilité » de l’espace (Cf. clef 6 « Mobilités actives et PMR ») 	

{ 2. Leviers d’action

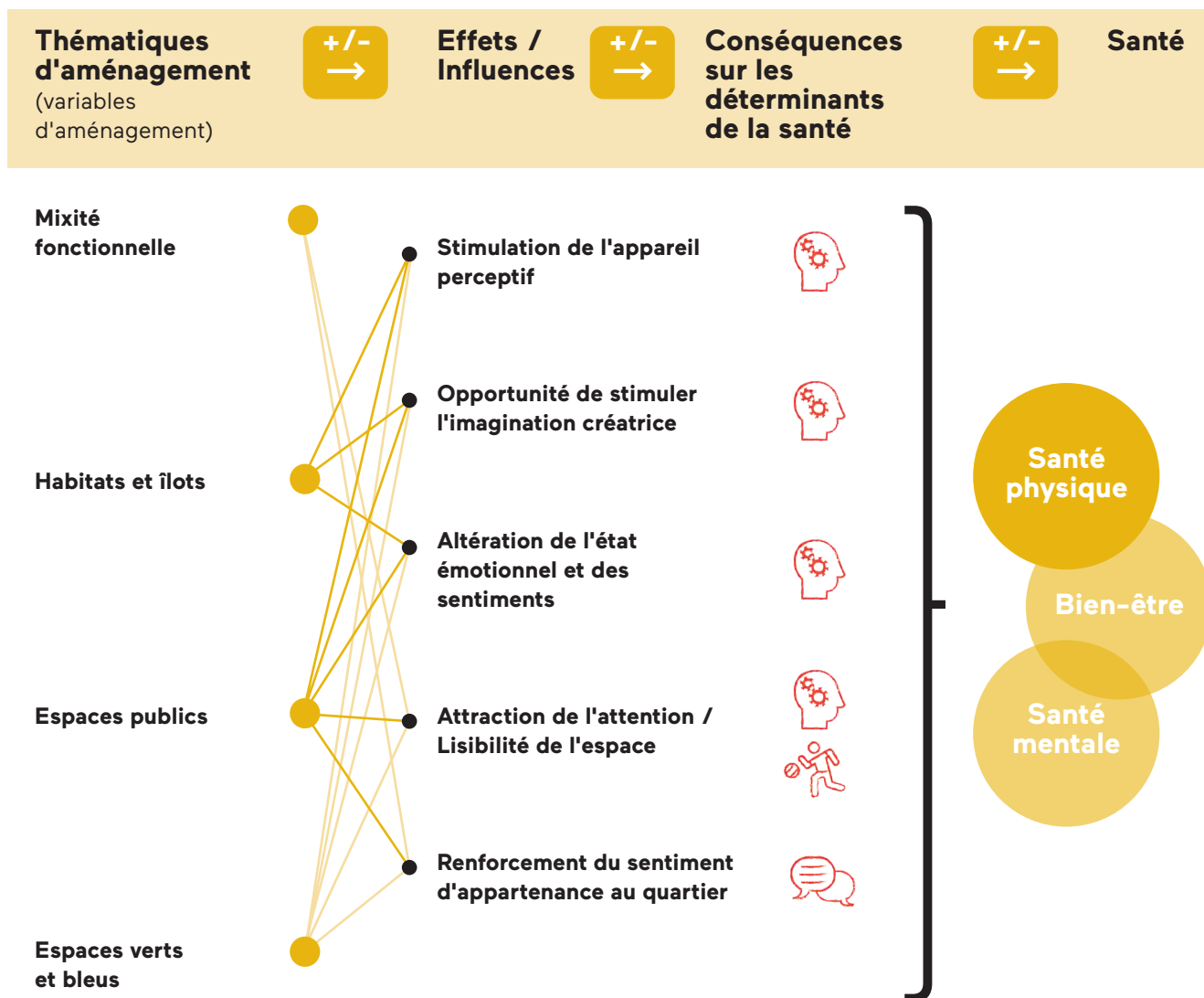
2.1. Points de vigilance

Une vigilance particulière devra être portée à la présence d’activités à proximité du projet ou prévues au sein du projet pouvant générer des nuisances sonores ou olfactives importantes pour les résidents.

Dans les quartiers d’habitat social, il faudra veiller à trouver un équilibre entre transformation de l’image du quartier et maintien des constructions et éléments identitaires auxquels peuvent être attachés les habitants.

2.2. Représentation graphique des liens entre thématiques d'aménagement et déterminants de santé

Pour chacune des thématiques, les liens entre variables d'aménagement et déterminants de santé sont explicités en amont des actions à mener.



Variables d'aménagement considérées :

Mixité fonctionnelle: nature et localisation des équipements collectifs et des commerces ;

Habitat et îlots: Localisation du bâti, gabarits, localisation des espaces libres et des places de stationnement ;

Espaces publics: Localisation des zones de rencontre et des voies de déplacement doux et motorisés et des places de stationnement ;

Espaces verts et bleus: Localisation et taille des espaces verts et bleus.

2.3. Actions à mener pour chacune de ces thématiques d'aménagement



→ Documents (plan guide, cahier des charges, fiches de lots et permis de construire) qui entérinent les "bonnes pratiques" développées ci-dessous

Mixité fonctionnelle :

La mixité fonctionnelle (cohabitation d'activités avec les fonctions résidentielles) peut être source de nuisances sensorielles importantes pour les résidents, tant de jour que de nuit.

→ **Identifier les éventuelles activités à proximité du projet ou prévues au sein du projet pouvant générer des nuisances sonores ou olfactives importantes pour les résidents et adapter le projet en conséquence** → [Programmation](#)



Habitat et îlots :

Le travail sur les ambiances au sein de l'îlot et des bâtiments permet de concevoir des espaces adaptés aux usages et d'offrir les conditions favorables à la régulation émotionnelle des individus.

À l'échelle du projet :

- **Créer des ambiances sonores adaptées aux usages des différents espaces de l'opération en réfléchissant à l'implantation du bâti, aux qualités acoustiques des matériaux, à la gestion des sources sonores (sons motorisés, sons naturels, présence humaine). En particulier, veiller à créer des zones calmes** → [Plan guide et fiches de lots](#)
- **Définir une palette de choix de couleurs, formes, matériaux, végétalisation visant à garantir une cohérence d'ensemble des qualités sensibles des différentes opérations du projet** → [Cahier des charges des espaces publics](#)
- **Ménager des percées visuelles entre les bâtiments et offrir des vues de qualité depuis les logements** → [Plan guide](#)

À l'échelle de chaque îlot :

- **Préciser les choix de couleurs, formes, matériaux, éclairage, végétalisation pour le bâti et les espaces extérieurs visant à créer des ambiances adaptées aux usages des différents espaces de l'opération (hall d'entrée, parvis des bâtiments, espaces végétalisés collectifs, etc.). Exemples : ambiance conviviale, reposante, rassurante, stimulante, etc.** → [Fiches de lots](#)

Convivialité des cœurs
d'îlots du PAE du Pontet
à Pessac (33). © a'urba



- Veiller à l'intégration des éléments techniques au sein de l'opération.
- Fiches de lots

Un traitement soigné des bouches d'aération des parkings souterrains aux Bassins à flot (Bordeaux).
© a'urba



Le quartier, l'îlot et l'immeuble (ou la maison) sont des lieux de vie, qui « nourrissent » et « imprègnent » psychiquement leurs usagers au quotidien⁶. Ils sont aussi source de découverte pour leurs visiteurs plus occasionnels. Ainsi, la conception architecturale et paysagère de l'îlot constitue un support majeur pour développer chez l'individu un certain nombre de facultés, dont il a été montré l'effet bénéfique sur la santé mentale, telles que le sens de l'esthétique, l'imaginaire, le sens de la créativité ou encore le sens du mouvement.

- Introduire des formes stimulant l'imaginaire et le sens du mouvement, notamment des formes courbes, dans le dessin des bâtiments et des espaces extérieurs. Éviter une trop grande répétitivité des formes. → Fiches de lots



Douceur, légèreté et dynamisme du traitement en courbe de la toiture d'un ensemble d'habitat social (RIVP) à Paris.
Arch. : F. Borel,
photo : N. Borel.

→ **Intégrer des éléments de détail dans la conception architecturale et paysagère, visant à stimuler la curiosité et le sens de la créativité** → [Fiches de lots](#)

Sens du détail dans le traitement d'un puits de lumière et d'une cheminée d'aération de parking d'un ensemble d'habitat social (RIVP) à Paris.
Arch. : F. Borel,
photo : N. Borel.



Révéler ou introduire des éléments participant à l'identité des lieux et travailler sur l'image vécue ou renvoyée par le projet permet de renforcer le sentiment d'appartenance des résidents au quartier. C'est un enjeu important en termes d'ancrage au sein du quartier mais aussi en termes d'intégration sociale du quartier par rapport au reste de la ville.

À l'échelle du projet :

→ **Valoriser, dans la conception du projet, les éléments constitutifs de la mémoire du site (patrimoine bâti, patrimoine naturel, traces historiques, etc.).**

→ [Programmation, fiches de lots](#)

Préservation des bâtiments anciens en brique sur le site des Bassins à flot (Bordeaux) et utilisation astucieuse de la palette chromatique de la brique pour la peinture du métallique des bâtiments neufs (à gauche sur la photo). © a'urba



→ **Choisir des matériaux en lien avec des ressources et des savoir-faire locaux, notamment pour les constructions, les revêtements de sols. Choisir des essences locales pour les plantations au sein de l'îlot.**

→ [Cahier des charges des espaces publics et fiches de lots](#)

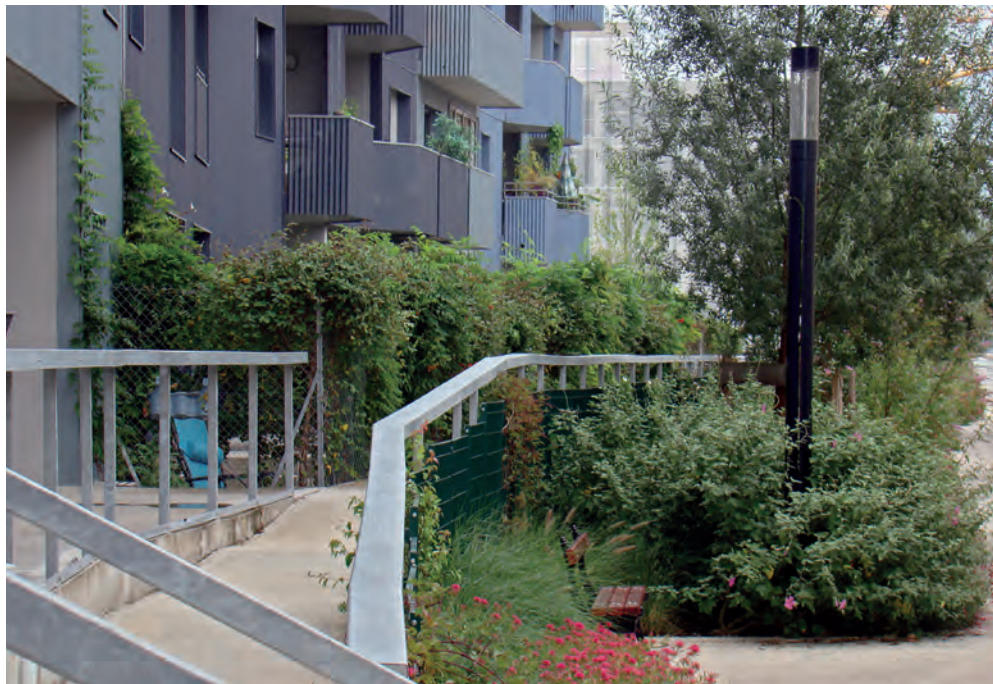


Espaces publics et espaces verts :

Le travail sur les ambiances au sein des espaces publics et des espaces verts permet de concevoir des espaces adaptés aux usages et d'offrir les conditions favorables à la régulation émotionnelle des individus.

→ Définir des choix de couleurs, formes, matériaux, éclairage, végétalisation visant à créer des ambiances adaptées aux usages des différents espaces publics du projet (placettes, squares, parcs, sentes, etc.). Exemples : ambiance conviviale, reposante, rassurante, stimulante, etc. → Cahier des charges des espaces publics et des espaces verts

Ambiance intimiste dans une sente des Bassins à flot à Bordeaux. © a'urba



→ Créer des ambiances sonores adaptées aux usages des différents espaces de l'opération en réfléchissant à l'implantation du bâti, aux qualités acoustiques des matériaux, à la gestion des sources sonores (sons motorisés, sons naturels, présence humaine). → Cahier des charges des espaces publics et des espaces verts
→ Veiller à l'intégration des éléments techniques (postes-sources, regards d'accès aux réseaux enterrés, etc.) au sein des espaces publics et des espaces verts.
→ Cahier des charges des espaces publics et des espaces verts

Volonté d'intégration d'un poste-source, en cohérence avec le traitement du parking-relais en arrière-plan ZAC de Terres-Sud à Bègles (33). © a'urba





La curiosité, la créativité et l'imaginaire peuvent être stimulés par l'introduction, au sein des espaces publics ou des espaces verts, d'œuvres d'art et de mobilier urbain innovant. Le dessin des cheminements peut faire émerger chez l'individu le sens du mouvement.

→ **Stimuler l'imaginaire et le sens du mouvement par l'introduction de formes courbes dans l'espace public, la mise en situation d'œuvres d'art et le design du mobilier urbain** → [Cahier des charges des espaces publics et des espaces verts](#)

Une œuvre d'art évoquant le jeu entre le parent et l'enfant, habilement située dans un square à Toulouse.
© a'urba



Révéler ou introduire des éléments participants à l'identité des lieux et travailler sur l'image vécue ou renvoyée par le projet permet de renforcer le sentiment d'appartenance des résidents au quartier. C'est un enjeu important en termes d'ancrage au sein du quartier mais aussi en termes d'intégration sociale du quartier par rapport au reste de la ville.

→ **Valoriser, dans la conception des espaces publics, les éléments constitutifs de la mémoire du site (patrimoine naturel, traces historiques, etc.).**

→ [Cahier des charges des espaces publics](#)

→ **Choisir des matériaux en lien avec des ressources et des savoir-faire locaux, notamment pour les revêtements de sols. Choisir des essences locales identitaires pour les plantations dans l'espace public et dans les espaces verts.**

→ [Cahier des charges des espaces publics et des espaces verts](#)

Plantations fruitières de variétés locales au parc Bourran à Mérignac (33).
© a'urba



2.4. Aspects réglementaires

La mise en œuvre de cette clef invite à consulter notamment :

– **Le Plan Local d'Urbanisme** qui peut :

- déterminer des règles concernant l'aspect extérieur des constructions neuves, rénovées ou réhabilitées, leurs dimensions, leurs conditions d'alignement sur la voirie et de distance minimale par rapport à la limite séparative et l'aménagement de leurs abords, afin de contribuer à la qualité architecturale, urbaine et paysagère et à l'insertion des constructions dans le milieu environnant (art L.151-21 C. urb.) ;
- identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration (art L.151-19 C. urb.).

– **Les sites patrimoniaux sauvegardés** (art L.631-1 et suiv. du code du patrimoine) dont les enjeux sont retranscrits dans un plan de gestion du territoire qui peut prendre deux formes :

- soit un plan de sauvegarde et de mise en valeur (document d'urbanisme) ;
- soit à défaut, un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (servitude d'utilité publique).

– **La réglementation concernant la protection au titre des abords** (art L.621-30 du code du patrimoine) : « La protection au titre des abords s'applique à tout immeuble, bâti ou non bâti, situé dans un périmètre délimité par l'autorité administrative dans les conditions fixées à l'article L. 621-31. Ce périmètre peut être commun à plusieurs monuments historiques.

En l'absence de périmètre délimité, la protection au titre des abords s'applique à tout immeuble, bâti ou non bâti, visible du monument historique ou visible en même temps que lui et situé à moins de cinq cents mètres de celui-ci. »

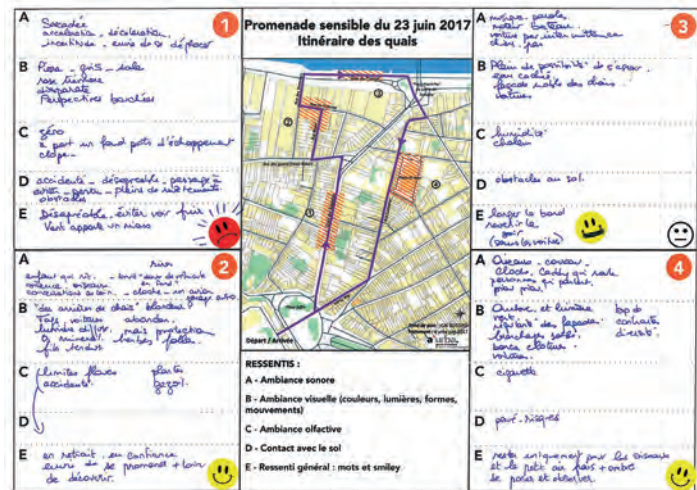
{ 3. Mise en œuvre

3.0. Phase 0 : Décision de faire

Étapes de la phase 0	Préconisations
Commande politique Élus	Sans objet
Prise en compte des documents de planification Collectivité	Sans objet
Pré-diagnostic / pré-analyse du site Collectivité	— Identifier les éventuelles activités à proximité du projet pouvant générer des nuisances sonores ou olfactives importantes pour les résidents.
Préprogramme Collectivité	— Éviter de programmer des activités pouvant générer des nuisances sonores ou olfactives importantes pour les résidents (sauf si gestion possible des nuisances dans le cadre du plan masse).
Esquisse de bilan financier Collectivité	Sans objet
Choix concernant le processus de concertation citoyenne (modalités, moyens, etc.) Collectivité	— Pour les opérations de requalification d'ensembles d'habitat social (type PNRU), conduire un travail spécifique sur l'image du quartier vécue par les habitants afin d'éviter l'effet de « stigmatisation » du quartier, tout en reconnaissant le sentiment d'attachement des habitants à leur quartier et à ses bâtiments.

3.1. Phase 1 : Initiation

Étapes de la phase 1	Préconisations
Consultation d'AMO pour les études préalables Collectivité	Sans objet
Diagnostic et études préalables (dont initiation de l'étude d'impact si nécessaire) Collectivité et AMO	Organisation de diagnostics en marchant – Si le site est déjà occupé (renouvellement urbain), organiser des promenades avec les habitants leur permettant d'exprimer : <ul style="list-style-type: none"> • leur ressenti visuel, auditif et olfactif du site, • leur ressenti général des ambiances, • ce qui fait, pour eux, l'identité des lieux (vécue positivement ou négativement).



Un exemple de promenade sensible organisée par l'a-urba à Libourne (33). © a'urba

Élaboration d'une « planche d'ambiance sensible »

– Présenter, sous forme d'une planche illustrée, l'ensemble des caractéristiques sensibles du site : rapports pleins / vides, rapports végétal/minéral, photos des matériaux, palette chromatique, qualités de lumières, enregistrements sonores, etc. Ce travail peut notamment être réalisé avec les habitants, dans le cadre d'ateliers.



Un exemple de planche d'ambiance sensible réalisée par l'a-urba sur la bastide Libourne (33). © a'urba

Étapes de la phase 1	Préconisations
<p>Diagnostic et études préalables (dont initiation de l'étude d'impact si nécessaire)</p>	<p>Élaboration d'une « planche d'identité du site »</p> <p>— Présenter, sous forme d'un collage photographique, l'ensemble des éléments identitaires et des traces historiques du site d'étude. Ce collage peut intégrer des mots pour désigner les odeurs, des sons numérisés dans l'hypothèse d'un support multimédia. Ce travail peut notamment être réalisé avec les habitants, dans le cadre d'ateliers.</p>
<p>Collectivité et AMO</p>	<div data-bbox="632 808 1374 1093" data-label="Image"> </div> <p data-bbox="1401 835 1517 1025">Un exemple de collage réalisé par l'a-urba sur la bastide Libourne (33). © a'urba</p>
<p>Précision et adaptation du programme et orientations d'aménagement (esquisse d'un plan masse)</p>	<p>— Organiser spatialement la cohabitation des différentes fonctions afin que l'éventuelle programmation (ou présence à proximité du site de projet) d'activités génératrices de nuisances sensorielles ne soit pas préjudiciable aux fonctions résidentielles.</p>
<p>Collectivité</p>	
<p>Bilan financier prévisionnel</p>	
<p>Collectivité</p>	
<p>Mise en place de la gouvernance et du portage du projet</p>	<p>Sans objet</p>
<p>Collectivité</p>	
<p>Choix du mode de gestion (régie ou délégation)</p>	<p>Sans objet</p>
<p>Collectivité</p>	

3.2. Phase 2 : Conception

Étapes de la phase 2	Préconisations
Signature du traité de concession (si opération concédée) Collectivité / Aménagement	Sans objet
Consultation de la maîtrise d'œuvre urbaine Aménageur	<ul style="list-style-type: none">– Intégrer dans la mission de maîtrise d'œuvre un travail sur les ambiances urbaines et l'identité du site. Possibilité de demander un travail avec les habitants (Cf. diagnostic en marchant, planche d'ambiance sensible et planche d'identité) s'il n'a pas été fait à la phase 1.– Renforcer, en termes de budget, la mission de maîtrise d'œuvre afin de dégager du temps de travail pour l'approche sur les ambiances et sur l'identité des lieux.
Plan guide Moe urbaine et aménageur	<ul style="list-style-type: none">– Intégrer les bonnes pratiques développées dans la fiche à intégrer à cette étape du plan guide. <p>Élaboration d'un plan guide des ambiances</p> <ul style="list-style-type: none">– Définir les ambiances souhaitées pour les différentes entités spatiales du projet (espaces publics notamment) et nommer ces ambiances sur le plan guide du projet.– Définir une palette de choix de couleurs, formes, matériaux, végétalisation visant à garantir une cohérence d'ensemble des qualités sensibles des différentes opérations du projet.
Avis sanitaire ARS	<ul style="list-style-type: none">– Identifier les activités à proximité ou au sein du projet pouvant être source de nuisances sensorielles importantes.
Avis de l'Ae Autorité environnementale	Sans objet
Modification apportées au projet Moe urbaine et aménageur	Sans objet
Élaboration du dossier Loi sur l'eau si nécessaire Moe urbaine et aménageur	Sans objet
Approbation du dossier Loi sur l'eau Police de l'eau	Sans objet

3.3. Phase 3 : Montage

Étapes de la phase 3	Préconisations
Cahiers des charges (CPAUP, espaces publics, espaces verts) Élaboration des fiches de lots Moe urbaine et aménageur	Cahier des charges des espaces publics Choix de conception des espaces publics – Intégrer les bonnes pratiques développées dans la fiche à intégrer à cette étape du cahier des charges des espaces publics. Élaboration des fiches de lots – Intégrer les bonnes pratiques développées dans la fiche à intégrer à cette étape d’élaboration des fiches de lots.
Consultation des entreprises travaux aménagement (espaces publics et espaces verts) Aménageur	Sans objet
Engagement de la commercialisation des lots libres Consultation des opérateurs Aménageur	Sans objet
Analyse des candidatures des opérateurs Aménageur	Sans objet
Compromis de vente (aménageur opérateurs) Opérateurs	Sans objet

Les phases 4 (Réalisation) et 5 (Clôture) ne sont pas concernées par cette clef.

3.6. Phase 6 : Gestion

Étapes de la phase 6	Préconisations
Gestion / Entretien Collectivité / Bailleurs sociaux	Sans objet
Suivi des habitants et des usagers Collectivité / Bailleurs sociaux	– Organiser un diagnostic en marchant permettant d’apprécier la façon dont les habitants perçoivent le site en termes de ressenti et d’image.
Démarches d'évaluation Collectivité / Bailleurs sociaux / Prestataires	Sans objet
Ajustements du projet Collectivité	Sans objet

{4. Supports pour aller plus loin

4.1. Guides mobilisables

- ADEME cahier technique « Ambiances urbaines », Réussir la planification et l'aménagement durables, 2014, 140 p. → <https://www.ademe.fr/ambiances-urbaines> (méthodologie et recueil de 16 fiches de retours d'expériences)
- TRIBU, CAUE 74, Balay (2018) Ménager des oasis urbaines en site urbain dense. Quelles méthodes et quels outils ? Synthèse du projet de recherche OASIS Urbaines. 12 p. → <https://www.ademe.fr/menager-oasis-urbaines-site-urbain-dense-methodes-outils>

– Sur le diagnostic sensible et identitaire :

- Organisation de promenades sensibles → <https://carto.aurba.org/arcgis/home/>
- a'urba, « Éprouver la ville par les 5 sens : pour une approche sensible de l'espace urbain », 2019, 8 p. → <https://www.aurba.org/productions/eprouver-la-ville-par-les-5-sens-les-promenades-sensibles-de-la-urba/>

– Sur la mission de maîtrise d'œuvre :

- MIQCP, « Guide à l'attention des maîtres d'ouvrage pour la négociation des rémunérations de maîtrise d'œuvre » [En ligne], Les Editions des journaux officiels, 2011. → http://www.miqcp.gouv.fr/images/accueil/Guide_Remun_MOe_Web.pdf

4.2. Structures mobilisables

Société historique et archéologique locale
Exemple de structure organisant des promenades sonores :
Désarsonnants, Lyon → <https://desartsonnants.wordpress.com/>

{5. Grille de suivi de la mise en œuvre de la clef

Ce tableau est un outil à destination de l'instance santé (Cf. mission 5 de la clef 1 « Gouvernance santé ») qui lui permettra d'assurer un suivi de la prise en compte de la santé aux différentes phases de l'opération. En ligne, sont reprises les bonnes pratiques de la clef à mettre en œuvre, et en colonne sont reprises les étapes où elles doivent être entérinées.

Pour remplir les cases blanches, l'instance santé peut décrire la manière dont la bonne pratique a été entérinée dans les documents correspondants.

Bonnes pratiques de la clef à entériner	Plan guide	Cahier des charges des espaces publics et des espaces verts	Fiches de lots
Prise en compte des activités émettrices de nuisances sensorielles			
Définition et mise en œuvre d'ambiances (y compris sonores) spécifiques sur les différents espaces du projet			
Intégration des éléments techniques dans les espaces privés et publics	Sans objet		
Mise en place d'éléments stimulant la curiosité et l'imaginaire dans les espaces privés et publics	Sans objet		
Prise en compte et/ou intégration d'éléments vecteurs d'identité et d'image positivement vécue du site			

Références bibliographiques :

- Bachelard G. (1957) *La poétique de l'espace*. Paris : Puf, 215 p.
- Bailly E. (Sous la direction de) (2018) *Oser la ville sensible*. Nantes : Cosmographia, 191 p.
- Bailly E., Marchand D. (Sous la direction de) (2019) *Penser la qualité. La ville résiliente et sensible*. Bruxelles : Mardaga, 245 p.
- Coppin G., Sander D. (2010) Théories et concepts contemporains en psychologie de l'émotion. In : Pelachaud C. *Systemes d'interaction émotionnelle*. Paris : Science publications-Lavoisier. pp. 25-56.
- Leduc T. (2015) Pour une forme urbaine facteur de bien-être : analyse des bassins de visibilité et objectivation de la perception sensible. *Environnement, risques et santé*. 14(4): 321-336.
- Levitte A. (2011) La perception des objets quotidiens dans l'espace urbain. Thèse de doctorat en arts et langages, École des Hautes Études en Sciences Sociales. 408 p.
→ <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00634655/document>
- Thibaud JP. (2012) Petite archéologie de la notion d'ambiance. *Les bruits de la ville*. 90 : 155-174.
- Thibaud JP. (2015) *En quête d'ambiance : Éprouver la ville en passant*. Genève : MétisPress, 328 p.

